



COMMUNE DE COLLONGES-SOUS-SALÈVE

CONSEIL MUNICIPAL

27 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil municipal de Collonges-sous-Salève se réunit en séance à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Brigitte GONDOUIN, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 20/01/2026

DÉLIBÉRATION N°2026_010

Conseillers élus : 27

Conseillers votant : 25

Conseillers Présents :

Brigitte GONDOUIN_ Danielle THEVENOZ_ Gérard BARON_ Bénédicte GEORGE_ Bernard GACHET_ Valérie MADALA_ Fabrice GILSON_ Nathalie CORVAÏA_ François VECKRINGER_ Aurélie PATOUX_ Kevin TOUZOT_ Sarah BERNDT_ Frédéric MEGEVAND_ François DRICOURT_ Joséphine RIVIERE_ Cédric DESARZENS_ Monique MÜHLEMANN_ Christian DUTOIT_ Henri DE MONCEAU_ Dalilha ROCHON SOUILAH_ Corinne ANSELMETTI

Pouvoirs :

Philippe CHASSOT donne procuration à Nathalie CORVAÏA
Chantal CHAPPUIS donne procuration à Brigitte GONDOUIN
Frédéric PEREZ donne procuration à Danielle THEVENOZ
Vincent LECAQUE donne procuration à Corinne ANSELMETTI

Absents :

Nadine CHAPPUIS
Annie HYVERT



DÉLIBÉRATION N°2026_010 : Adhésion groupement de commandes permanent entre la CCG et ses communes membres pour la lutte contre les espèces invasives (Annexe 8)

Rapporteur : Bénédicte GEORGE, adjointe

Des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics afin de permettre de faire des économies d'échelle et d'harmoniser les procédures.

A cet effet, la CCG propose à ses communes membres de conclure une convention constitutive d'un groupement de commandes dans le cadre de la passation d'un marché public pour la lutte contre les espèces invasives.

La convention constitutive de groupement de commandes : « Passation d'un marché public pour mener les actions de lutte contre les espèces invasives » est jointe en annexe de la présente délibération.

Il semble donc opportun d'adhérer à ce groupement de commandes pour faciliter la gestion de cette action à prévoir de manière récurrente.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants ;

Vu la convention constitutive de groupement à intervenir ;

Considérant l'opportunité de constituer un groupement de commande permettant de faire des économies d'échelle et d'harmoniser les procédures dans les prestations nécessaires à la lutte des espèces invasives.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

Pour	Contre	Abstention
25	00	00

Approuve l'adhésion de la commune au groupement de commandes permanent entre la CCG et ses communes membres et l'adoption de la convention constitutive de groupement désignant la CCG comme le coordonnateur ;

Autorise le Maire à signer la convention constitutive de groupement ;



Fait et délibéré

Les jour, mois et an susvisés

Le secrétaire de séance,

Gérard BARON

Le Maire,

Brigitte GONDOUIN



Certifié exécutoire

Publié ou notifié le :



Envoyé en préfecture le 28/01/2026

Reçu en préfecture le 28/01/2026

Publié le



ID : 074-267402394-20260127-D_2026_010-DE



Publié le : 29/01/2026 11:32 (Europe/Paris)

Par : Commune de Collonges-sous-Salève

https://www.collonges-sous-saleve.fr/documents_administratifs/50567